

BAPE

MRC Le Haut-Richelieu

6211-06-110

## Prolongement de l'autoroute 35 et développement durable

Mme Claudette Journault  
Mme Lucie Bigué

---

Mesdames les commissaires,

Le prolongement de la 35 ne rencontre pas les objectifs du développement durable en ce qui concerne les milieux naturels et la qualité de l'air. En effet, il contribue à anéantir les derniers écosystèmes forestiers indigènes du Haut-Richelieu. Que ce soit la prucheraie à hêtre, l'érablière rouge à frêne d'Amérique et à chêne rouge, l'érablière rouge à pin blanc et à peuplier faux-tremble, l'érablière à sucre à caryer etc., rien semble-il ne sera épargné le long de l'emprise du projet.

Des mesures de relocalisation d'arbres auraient pu être envisagées. Avec tout l'équipement que l'on possède de nos jours, ça m'étonne qu'on passe à côté de cette option. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de mesures compensatoires prévues pour la perte de 80 hectares de forêt. Le pourcentage de couvert forestier dans le Haut-Richelieu est déjà sous un seuil critique. Perdre 80 hectares supplémentaires de surfaces boisées contribuera encore à diminuer la biodiversité. Quel héritage léguerons-nous aux futures générations?

Le ministère fait la demande d'étudier les inventaires des espèces animales, des essences d'arbres et des plantes indigènes, opération qui coûte beaucoup d'argent. Plusieurs espèces rares sont répertoriées, par exemple le jonc acuminé. On nous dit qu'il sera difficile de sauver cette espèce de plante.

Avec tous les moyens que l'on possède en 2005, avec toutes les études poussées et coûteuses que l'on fait, comment peut affirmer que l'on est pas en mesure de sauver une telle espèce rarissime?

La technologie pour bâtir des route évolue, la fabrication des voitures se raffine, mais en ce qui concerne la conservation des milieux naturels, il y a déclin. C'est aberrant.

Le delta de la rivière aux brochets est l'un des derniers écosystèmes de forêt marécageuse au Québec. Cette zone a été décrétée Réserve Écologique. Elle représente un ensemble. Malgré ce statut, pourquoi s'entête-t-on à proposer un tracé alternatif qui longerait cette Réserve? Il n'y a pas de compromis à faire lorsqu'on est en présence d'une zone de conservation. Le bruit, les embruns salins, les eaux de ruissellement salines détruiront cette vocation de zone de Réserve Écologique.

Des coûts ont été octroyés pour étudier le tracé officiel dans cette région de plaine inondable. Ce tracé, avec la distance raisonnable qui le sépare de la Réserve Écologique,

est celui à privilégier. Notons que les terrains zonés agricoles dans la zone inondable n'auraient pas du l'être à l'époque. Ce n'est pas normal que l'on fut obligé de construire des digues pour ne pas que les terres soient inondées. La plaine inondable doit reprendre sa vocation originale telle qu'elle était avant le défrichage. Un reboisement composé d'arbres indigènes devrait être entrepris entre le tracé officiel et le pipeline. Du même coup, ça serait une compensation en ce qui concerne les 80 hectares perdus.

La localisation prévue du parc routier dans la région de St-Armand n'est pas un bon endroit. Des écosystèmes uniques sont présents à cet endroit, en particulier une cédrière âgée, ainsi que d'autres essences d'arbres centenaires. De plus, la notion de paysage devra y être étudiée à nouveau avec soin, car il s'agit d'un endroit pittoresque.

La bretelle d'accès au chemin vers le village de St-Armand devra être reconsidérée. Non loin de cet endroit, il y a présence d'un sanctuaire ornithologique. La circulation devra y être limitée.

Enfin, considérant la qualité des véhicules à la hausse mais leur nombre qui augmente sans cesse, je m'interroge à savoir si la construction de cette autoroute ne contribuera-t-elle pas à augmenter de façon très notable les émissions à effet de serre. Nous sommes rendu à un moment où il faut faire des choix de société concernant la qualité de l'air. L'autoroute 35 n'est pas justifiable à mon point de vue, pour un peuple responsable qui veut vraiment diminuer les émissions de gaz polluants.

Pour ce projet, on tente de respecter le volet **Économie** et le volet **Social**, mais malheureusement, le volet **Écologie** est une fois de plus bafoué.

Le principe de développement durable pour ce projet n'est donc pas respecté.

Maxime Tremblay  
2005-12-08